

Résumé d'évaluation

Projet de développement de l'irrigation et d'adaptation de l'agriculture irriguée aux changements climatiques à l'aval du barrage de Kaddoussa (PDIAAI-CC)

Pays : **Maroc**

Secteur : **Agriculture**

Évaluateur : **Groupement NODALIS-IRAM**

Date de l'évaluation : **Juin-novembre 2022**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CMA1221

Montant : 40 M€ (prêt) dont 1 M€ de don et 20 M€ du FVC

Taux de décaissement : 87,5% (prêt) / 80% (don) /

35 % (Fonds Vert pour le Climat - FVC)

Signature de la convention de financement : 29 juin 2017

Date d'achèvement : Fin 2024

Durée : 7 ans

Contexte

Le projet s'inscrit dans la stratégie agricole marocaine Génération Green qui a suivi le Plan Maroc vert. Il doit également répondre aux objectifs de préservation des ressources en eau souterraines de l'axe Meski-Boudnib, tout en favorisant le développement socio-économique du territoire.

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement de l'Espace Agricole (DIAEA) du ministère en charge de l'agriculture, et déléguée à l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tafilalet (ORMVATf). L'exécution est assurée par une unité de gestion de projet (UGP) établie à l'ORMVATf avec l'appui et la supervision de l'UGP central (DIAEA) et d'assistances techniques.

Le projet implique également plusieurs institutions publiques par le biais de conventions bilatérales avec l'ORMVATf. Il s'agit en premier lieu de l'Agence de Bassin Hydraulique du Guir-Ziz-Rheris (ABH-GZR) et de l'Agence nationale pour le développement des zones oasiennes et de l'arganier (ANDZOA) mais également des institutions de conseil agricole (ONCA) et de recherche (INRA), d'universités et d'associations interprofessionnelles. Chaque institution réalise certaines activités du projet.

La gouvernance du projet est assurée par un comité de pilotage central (CP) et un comité régional de concertation (CRC).

Objectifs

La finalité du projet est l'adaptation au changement climatique par le développement et la transformation de l'irrigation et le développement territorial intégré.

Réalisations attendues

1. Construire une infrastructure hydro-agricole à partir du barrage de Kaddoussa pour transférer l'eau de surface vers la vallée de Boudnib afin d'alimenter les oasis en priorité et d'apporter une ressource de substitution partielle aux exploitants agricoles hors oasis (exploitants ayants droit des terres collectives et investisseurs)
2. Bâtir la résilience climatique des communautés oasiennes à travers une approche holistique (alimentation en eau d'irrigation, appui à la mise en valeur agricole, développement d'autres activités économiques, développement social)
3. Mettre en place les mesures transversales de durabilité (préservation des nappes souterraines de la nappe Meski-Boudnib, plan de gestion environnemental et social, capitalisation)

Appréciation de la performance

Pertinence

Dès lors que le barrage de Kaddoussa était en construction, la réalisation d'une infrastructure de transport et distribution de l'eau de surface dans les oasis et les exploitations agricoles de la vallée de Boudnib était pertinente. Les actions en faveur de la résilience des oasis sont pertinentes, de même que l'appui aux ayants droit des oasis installés sur les terres collectives. Les mesures destinées à favoriser la préservation des ressources en eau souterraines de l'axe Meski-Boudnib sont pertinentes. Les engagements particuliers relatifs à la préservation des nappes souterraines contribuent à la cohérence globale d'un projet qui cherche à concilier des objectifs pour partie contradictoires (production intensive de dattes et préservation des ressources).

Efficacité

L'avancement à mi-parcours est variable selon les composantes. Les travaux prévus sont en grande partie réalisés mais leur mise en service est conditionnée au remplissage du barrage. La mise en place d'un contrat de gestion déléguée est en cours. La mise en œuvre des activités de la composante 2 a subi des retards notamment du fait de la pandémie de COVID19 et est actuellement en partie contrainte par la sécheresse. L'efficacité des appels à projets auprès des organisations de la société civile comme principale modalité de mise en œuvre de l'appui au développement territorial peut être questionnée, notamment du fait du risque de saupoudrage même s'il est trop tôt pour en juger. L'appui aux exploitants des extensions a atteint un rythme satisfaisant. Les actions pour appuyer la préservation des nappes se mettent en place avec retard et risquent d'être insuffisantes pour être efficaces sans engagements des autorités marocaines au-delà des composantes du projet.

Efficience

L'utilisation des ressources financières semble satisfaisante à ce stade et le système de suivi des dépenses est maintenant stabilisé et efficace. La mise en place de nombreuses conventions pour la réalisation de certaines activités du projet est peu efficiente (temps de mise en place des conventions) bien qu'innovante. La nécessité de prendre en compte les exigences du FVC en termes d'indicateurs et de reporting alourdit fortement la gestion du projet.

Impact

Le cadre logique et le système de suivi-évaluation ne sont pas encore satisfaisants, ce qui interroge sur la capacité du projet à évaluer ses impacts à terme. Le suivi des indicateurs établis par le FVC n'est pas correctement assuré, notamment parce que l'intégration des deux ensembles d'indicateurs (projet et FVC) n'est pas totalement réalisée. L'impact sur les populations, oasiennes en particulier, dépendra de la capacité du barrage à apporter les ressources prévues, mais aussi de la capacité du projet à préparer les agriculteurs oasiens à de nouvelles modalités de gestion de l'eau et des aléas climatiques.

Viabilité/durabilité

Les hypothèses sans doute optimistes sur les ressources en eau (de surface et souterraines) et sur les besoins agricoles interrogent sur la capacité du projet à limiter la surexploitation des nappes. Parallèlement, le rythme très rapide de développement des superficies exploitées en palmiers dattiers fait craindre que le plafond de 15 000 ha qui a été retenu dans le contrat de nappe ne soit pas respecté.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

L'instruction de ce projet par l'AFD et l'implication du FVC ont contribué à une plus grande prise de conscience de la problématique de surexploitation des nappes souterraines.

Conclusions et enseignements

La pertinence du projet est conditionnée à la disponibilité des ressources en eau de surface à hauteur des hypothèses du projet, à ce stade non vérifié. Le barrage n'est rempli qu'à 10% deux ans après la fin des travaux et les ressources en eau de surface mobilisables risquent de s'avérer inférieures aux prévisions. Pour assurer une meilleure efficacité de la composante 2 et de ses impacts à terme, il convient de mobiliser toutes les modalités de financement prévues (marchés publics, conventions de partenariat et appels à projets) et de revoir les acteurs impliqués. Il faut également être vigilant sur le risque de saupoudrage des financements, notamment pour les appels à projets.

Le financement par le FVC a certainement favorisé la prise en compte d'enjeux essentiels (préservation des ressources naturelles et genre en particulier) mais la complexité et la lourdeur du reporting exigé pèsent sur l'efficience du projet. Les indicateurs et procédures mériteraient d'être revus et simplifiés afin de permettre leur intégration dans un système de suivi-évaluation adapté et efficace.

L'évaluation constate que la superficie mise en valeur sur la nappe est déjà proche du plafond défini par les autorités marocaines, et que les contrats de location couvrent une superficie supérieure à ce plafond. La durabilité du projet dépendra donc de la mise en œuvre des actions du CGPN et de la promulgation du décret de périmètre de sauvegarde / interdiction de la nappe Meski-Boudnib. Celui-ci permettrait de contrôler la mise en valeur des terres collectives et contraindre l'utilisation des ressources en eau souterraines.